

OÙ SOMMES NOUS



Si vous venez du Nord, de Valence ou de Lyon, prenez la direction de Montélimar centre. Prenez à droite au premier feu rouge, descendez pendant 200 m environ. L'IFSI de couleur marron et blanc est situé au rond- point.

Si vous venez du Sud, d'Avignon ou de Marseille, prenez la direction du centre-ville de Montélimar, puis de Valence. Après les ronds-points des allées provençales, vous tournez à gauche au deuxième feu rouge, descendez pendant 200 m environ. L'IFSI de couleur marron et blanc est situé au rond- point.

Coordonnées GPS :

Longitude : 4.752099

Latitude : 44.564246



NOUS CONTACTER

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter :

IFSI / IFAS du GH Portes de Provence

3, Rue Général de Chabrilan - 26200 MONTEILIMAR

Tel : 04 75 53 43 40

Secrétariat : ifsi-deas@gh-portesdeprovence.fr

Site Internet : <http://ifsimontelimar.hautetfort.com/>



IFSI / IFAS du Groupement
Hospitalier Portes de Provence
3, Rue Général de Chabrilan
26200 MONTEILIMAR
Tel : 04.75.53.43.40



N° Siret : 200 063 535 00054
N° d'activité : 84 26 026 45 26
N° Qualiopi : FRCM211021



INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Sur notre site internet début mars.

RÉSULTATS

Disponible sur notre site internet début juillet.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Cursus complet :

Organisme financeur : 8470 €

Autofinancement : 5000 €

Gratuité de la formation pour les personnes éligibles au financement région

Cursus partiel : sur devis (au prorata des heures effectuées)

L'AGFSU de niveau 2 (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

Des aides financières personnelles sont possibles en fonction de votre situation (Région, Pôle Emploi...)

LA SÉLECTION

Aucune condition de diplôme.

17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier complet (pièces constituant ce dossier listées sur le dossier d'inscription) et d'un entretien, destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'ADMISSION

L'entrée définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical d'aptitude par un médecin agréé par l'ARS et d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination dont la vaccination complète contre la COVID 19.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

PRINCIPES DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LA FORMATION



L'INSTITUT

L'institut de formation d'aide-soignant est rattaché au Groupement Hospitalier Portes de Provence

CAPACITÉ

L'Institut à une capacité d'accueil de **68 élèves** aides-soignants

L'ÉQUIPE

Directrice : L. CUOQ

Responsable administrative : K. PRINGOT FOURRIER

Formateurs permanents : N. GAUBERT, V. GUENOT, M. PELLETIER

Référents handicap : A. VICHARD- DUTRONC, A. ROCHETTE

Des interlocuteurs externes professionnels qualifiés interviennent selon leur expertise

LES MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance intégrative
- Pédagogie expérientielle
- Réflexivité
- Socioconstructivisme
- Simulation en santé
- Analyses des pratiques
- Interprofessionnalité

NOS VALEURS

- Respect
- Authenticité
- Confiance
- Responsabilité
- Équité
- Autonomie

LE MÉTIER

- 3 missions
- 5 blocs
- 10 modules
- Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP et suivi pédagogique individualisé)

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant

ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET PRATIQUES

La formation théorique et pratique comprend 5 blocs de compétence, dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. L'enseignement théorique peut être réalisé partiellement à distance. Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petit groupes d'apprenants.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages :

- 3 stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'aide-soignant
- 1 stage de 7 semaine réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins :

- › 1 auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- › 1 auprès de personnes âgées
- › 1 expérience de travail de nuit
- › 1 expérience de travail le Weekend

Vous êtes en situation de handicap et votre projet est de devenir aide-soignant : l'IFAS vous propose un entretien personnalisé autour de votre projet et de l'adéquation de votre handicap à la formation et au métier.

En cas d'admission, votre référent pédagogique ainsi qu'un référent handicap vous accompagneront dans votre parcours de formation.

Contactez-nous pour envisager ensemble votre parcours d'apprentissage
referent-handicap-ifghpp@qh-portesdeprovence.fr